

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 02/12/2022
mis en ligne le 05/12/2022

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Philippe BAYOL, Xavier BIDAN, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD à Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, Mme Ludivine CHATENET à M. Alex AUCOUTURIER, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. Patrick ROUGEOT à M. Eric CORREIA, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Pierre AUGER à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : M. Alain CLEDIERE

BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS - DECISION MODIFICATIVE N°5 - 2022

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°5 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... - 81.57 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions..... 81.57 €

- Constitution de provision pour risques et charges exercice 2022 (6817/0735)
..... 81.57€

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	BP 2022	DMS	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DMS	Proposition 2022		
011	Charges à caractère général	1 48 213,00 €		002	Déficits antérieurs reportés		- €		
012	Charges de personnels et assimilées	- €		013	Atténuation de charges		- €		
65	Autres charges de gestion courante	0,27 €	0,27 €	70	Produits des services		155 631,80 €		
66	Charges financières	14 999,73 €	14 999,73 €	74	Dotations et participations		- €		
67	Charges exceptionnelles	- €		75	Autres produits de gestion courante		- €		
68	Dotations aux provisions	- €	81,57 €	77	Produits exceptionnels		229 992,10 €		
022	Dépenses imprévues	1 099,80 €	1 018,23 €				- €		
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 64 312,80 €	1 64 312,80 €	TOTAL OPERATIONS REELLES			385 623,90 €		
023	Virement à l'investissement	219 571,10 €	219 571,10 €				- €		
042	Transferts entre sections	1 740,00 €	1 740,00 €				- €		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		221 311,10 €	221 311,10 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			- €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		385 623,90 €	385 623,90 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			385 623,90 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 – Opération patrimoniale 496 723.13€

Intégration de la fiche n° ETU.2017.2031.000007 pour un montant de 452 322.43 €

Intégration de la fiche n° ETU.2017.2033.000010 pour un montant de 44 400.70 €

A la fiche travaux TRX.2017.2313.000022 – Construction aire des monts de guéret

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 – Opération patrimoniale 496 723.13€

Intégration de la fiche n° ETU.2017.2031.000007 pour un montant de 452 322.43 €

Intégration de la fiche n° ETU.2017.2033.000010 pour un montant de 44 400.70 €

A la fiche travaux TRX.2017.2313.000022 – Construction aire des monts de guéret

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2022	DM5	Proposition 2022	Chapitres		BP 2022	DM5	Proposition 2022
001	Déficits antérieurs reportés	68 621,95 €		68 621,95 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
16	Emprunts et dettes	78 000,00 €		78 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves c/1068	20 505,72 €		20 505,72 €
20	Immobilisations corporelles	- €		- €	13	Subventions d'investissement	90 000,00 €		90 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	160 964,87 €		160 964,87 €	16	Emprunts et dettes	- €		- €
23	Immobilisations en cours	24 230,00 €		24 230,00 €			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		331 816,82 €		331 816,82 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		185 416,82 €		185 416,82 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	219 571,10 €		219 571,10 €
		- €		- €	040	Transferts entre sections	1 740,00 €		1 740,00 €
041	Opération patrimoniale		496 723,13 €	496 723,13 €	041	Opération patrimoniale		496 723,13 €	496 723,13 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	496 723,13 €	496 723,13 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		146 400,00 €	496 723,13 €	643 123,13 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		331 816,82 €	496 723,13 €	828 539,95 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		331 816,82 €	496 723,13 €	828 539,95 €

Délibération n°295/22 du 24/11/22
7-Finances locales 7.1 Décisions Budgétaires

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 21/11/22 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- de charger Monsieur le Président de leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président


Eric CORREIA

Le secrétaire de séance


Alain CLEDIERE